

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT
« Programme d'étude *Bouvard et Pécuchet* – Edition hypertexte des manuscrits »**

Entre les soussignés,

La Ville de Rouen,

Dont le siège est : 2 place du Général de Gaulle, CS 31402 - 76037 Rouen Cedex

N° SIRET / 217 605 401 000 17

CODE NAF : 76540

Représentée par Madame Christine Argelès, agissant pour le compte de ladite Ville en vertu d'un arrêté de Mr le Maire du 13 mai 2014 et en exécution de la délibération du Conseil Municipal du 11 juillet 2014

Ci-après désignée « la Ville »,

Et

L'Université de Rouen

Etablissement Public à Caractère Scientifique Culturel et Professionnel

Dont le siège est : 1, rue Thomas Becket – 76821 MONT SAINT AIGNAN cedex

N° SIRET : 197 619 042 000 17

CODE NAF : 803 Z

Représentée par son Président,

Ci-après désignée par « l'Université »,

Il est convenu et arrêté ce qui suit.

I - EXPOSE

ARTICLE 1 – Objet

La Ville et l'Université ont décidé de poursuivre un programme de coopération scientifique visant la valorisation des fonds patrimoniaux de la Bibliothèque Municipale de Rouen.

Dans ce cadre les parties ont réalisé un travail autour des manuscrits de *Madame Bovary* de Gustave Flaubert qui s'est traduit par l'ouverture en avril 2009 du site web <http://www.bovary.fr>.

La Ville et l'Université ont poursuivi cette coopération autour des manuscrits de *Bouvard et Pécuchet*, avec la conception et le développement d'une édition hypertextuelle de la totalité des manuscrits du volume 1 avec leur transcription, mettant à la disposition du monde entier les manuscrits numérisés, accessibles depuis le site Flaubert de l'Université.

ARTICLE 2 – Poursuite du programme

Pour la poursuite de ce programme de coopération, la Ville devra fournir à l'Université de nouvelles numérisations. Cette mise à disposition de fichiers numérisés nécessite qu'un avenant soit signé entre les parties.

II – AVENANT

ARTICLE 1 – Objet

Le présent avenant détermine la liste des fichiers numérisés que la Ville devra fournir à l'Université.

ARTICLE 2 – Liste des numérisations

La Ville fournira les fichiers et images nécessaires, ainsi que toutes explications permettant une installation et exploitation aisée sur le serveur de l'Université. Dans le cadre de la poursuite du projet, les titres ci-dessous référencés seront fournis :

Titre	Cote	Pages à reproduire
Bouvard et Pécuchet / G. Flaubert. Documentation préparatoire. Volume 1.	Ms g 226-1	67, 68, 69, 70, 71
Bouvard et Pécuchet / G. Flaubert. Documentation préparatoire. Volume 5.	Ms g 226-5	332, 254
Bouvard et Pécuchet / G. Flaubert. Documentation préparatoire. Volume 6.	Ms g 226-6	316v, 317v, 318v, 324v, 325v, 326v, 327, 327v
Bouvard et Pécuchet / G. Flaubert. Documentation préparatoire. Volume 7.	Ms g 226-7	142, 143, 145v, 146v, 319, 321, 323
Dictionnaire des idées reçues / G. Flaubert.	Ms g 227	2v
Carte de la Normandie / F. Benoist. Nantes Charpentier, 1862	Est. Topo. g 7749	
Carte pour servir à l'histoire de Normandie / Th. Licquet. Rouen : Frère & Périaux, 1835.	Est. Topo. g 7750	
Calvados. Paris : Plon-Nourrit.	Est. Topo. g 7078	
Eure / E. Guillot. Paris : Plon-Nourrit.	Est. Topo. g 7198	
Manche / E. Guillot. Paris : Plon-Nourrit.	Est. Topo. g 7464	
Orne / E. Guillot. Paris : Plon-Nourrit.	Est. Topo. g 7564	
Le Colibri. « Bibliomanie » / G. Flaubert. 12/02/1837.	N g 330	p. 1, 2
Le Colibri. « Une Leçon d'histoire naturelle, genre commis » / G. Flaubert. 30/03/1837.	N g 330	p. 2

ARTICLE 3 – Financement

La Ville fera réaliser les fichiers numérisés par son laboratoire photographique sous la responsabilité de ses équipes et en assumera le coût.

ARTICLE 4 – Application

Le présent avenant entre en application après signature par les parties et notification par la Ville à l'Université.

Toutes les autres clauses de la convention du 5 novembre 2009 demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant n°1.

Fait à ROUEN, le .

Pour l'Université de Rouen,

Pour le Maire de Rouen,
Par délégation